

Ce communiqué porte sur l'intention de la Société (telle que définie ci-dessous) de procéder à l'Offre (telle que définie ci-dessous) et à l'Admission (telle que définie ci-dessous). Ce communiqué ne constitue pas un prospectus. Le présent communiqué est publié à des fins purement informatives et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat d'Actions (telles que définies ci-dessous) dans une quelconque juridiction, y compris les États-Unis, le Canada, l'Australie ou le Japon et ne doit pas être interprété comme tel. Si et lorsque l'Offre sera lancée, des précisions à propos de l'Offre et de l'Admission seront incluses dans le Prospectus (tel que défini ci-dessous). Une fois le Prospectus approuvé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten) (l'« AFM »), le Prospectus sera publié et mis à disposition gratuitement au début de la période d'offre sur le site Internet de la Société (ir.onwd.com), sous réserve des restrictions légales applicables en matière de valeurs mobilières dans certaines juridictions. En outre, le Prospectus sera (gratuitement) mis à disposition par les Underwriters sur demande en version papier ainsi que sur leurs sites web, sous réserve des restrictions légales applicables en matière de valeurs mobilières. Une offre d'acquiescer des Actions conformément à l'Offre sera faite, et tout investisseur potentiel décidera de procéder à son investissement, en se basant uniquement sur les informations qui seront contenues dans le Prospectus et, en particulier, dans la section « Facteurs de Risque ». Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus (et, en particulier, la section « Facteurs de risque ») avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre pleinement les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Actions. L'approbation du Prospectus par l'AFM ne saurait être interprétée comme une validation de la qualité des Actions et de la Société (telle que définie ci-après).

ONWARD annonce son intention de lancer une Offre publique initiale sur Euronext Brussels et Amsterdam

EINDHOVEN, Pays-Bas et LAUSANNE, Suisse-- 29 septembre 2021--ONWARD Medical B.V. (« ONWARD » ou la « Société ») annonce aujourd'hui son intention de lever de nouveaux fonds par le biais d'une Offre publique initiale (l'« Offre ») et de demander l'admission à la cotation primaire et à la négociation de ses actions ordinaires (les « Actions ») sur Euronext à Bruxelles, un marché réglementé exploité par Euronext Brussels SA/NV (« Euronext Brussels »), et une cotation secondaire sur le marché réglementé d'Euronext à Amsterdam (avec Euronext Brussels, « Euronext ») (l'« Admission »). Les principaux actionnaires actuels de la Société, LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV ont confirmé leur engagement de participer à l'Offre. En outre, de nouveaux investisseurs à long terme, AXA, Belfius Insurance et Ohman Fonder ont confirmé leur engagement de souscrire à l'Offre. L'Offre devrait avoir lieu dans les prochaines semaines, sous réserve des conditions de marché et d'autres considérations pertinentes.

Points forts de la Société

- ONWARD est une société de technologie médicale qui développe et commercialise des thérapies innovantes pour permettre la récupération fonctionnelle de personnes atteintes de lésions de la moelle épinière.
- La plateforme technologique innovante de la Société est basée sur l'ARC™ Therapy d'ONWARD (« ARC Therapy »), une stimulation électrique programmée et ciblée de la moelle épinière pour restaurer le mouvement, l'indépendance et la santé des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière.
- L'ARC Therapy se compose de deux plateformes, une plateforme implantable, appelée ARC™ et une plateforme externe, appelée ARC^{EX}, ciblant toutes deux des lésions de la moelle épinière et, potentiellement, d'autres maladies/affections, telles que la maladie de Parkinson et les AVC. ARC^{EX} ciblera dans un premier temps la restauration de la force et de la fonction des membres supérieurs tandis qu'ARC™ ciblera dans un premier temps la restauration d'une pression artérielle normale et du contrôle du tronc, et la mobilité.
- La Société a son siège social à Eindhoven, aux Pays-Bas, et possède des filiales aux États-Unis et en Suisse, où elle dispose de bureaux à Lausanne.
- La commercialisation future des deux plateformes de l'ARC Therapy est subordonnée à l'obtention des autorisations réglementaires dans les régions dans lesquelles la Société envisage de générer des revenus dans les années à venir suite à l'approbation accordée par les organismes notifiés, y compris la Food and Drug Administration (« FDA ») américaine. Tant les plateformes ARC^{EX} (extrémités supérieures) qu'ARC™ (mobilité et

contrôle du tronc et de la pression artérielle) ont reçu une « Breakthrough Device Designation » (désignation en tant que dispositif révolutionnaire) de la FDA aux États-Unis.

- Une fois qu'elle aura achevé avec succès un essai-pivot, une étude destinée à étayer les demandes d'autorisations et d'homologations réglementaires de mise sur le marché de produits à des fins commerciales, la Société prévoit de commercialiser son produit initial, la plateforme ARC^{EX}, aux États-Unis et dans l'Union européenne (« U.E. ») en 2023. Cet essai-pivot (l'« essai Up-LIFT »), débuté en janvier 2021, prévoit de recruter 65 sujets dans quelque 15 centres à travers le monde.
- ONWARD prévoit ensuite de commercialiser la plateforme ARC^{IM}, si elle est homologuée, aux États-Unis et dans l'U.E. en 2024 en vue de la restauration d'un contrôle normal du tronc et de la pression artérielle. En 2025, elle prévoit de demander une Humanitarian Device Exemption (« HDE »), ou exemption pour dispositifs humanitaires, en cas d'homologation par la FDA, en vue de la commercialisation d'ARC^{IM} pour la mobilité (marche) aux États-Unis. Le processus d'autorisation de l'U.E. pour ARC^{IM} pour la mobilité n'a pas encore été déterminé.
- La Société est dirigée par une équipe solide et expérimentée, qui a fait ses preuves dans le secteur des technologies médicales et de la neurostimulation et dans la mise sur le marché de thérapies.
- La Société est soutenue par des investisseurs, dont les sociétés internationales de capital-risque LSP, INKEF Capital, Wellington Partners et GIMV.

Atouts de la société

- La Société s'adresse à une large population de patients en attente de traitement : il n'existe actuellement pas de remède pour les lésions de la moelle épinière, les thérapies de la Société sont parmi les premières à offrir un traitement potentiel.
- La Société développe et envisage de commercialiser deux plateformes technologiques complémentaires exclusives (ARC^{EX} et ARC^{IM}) : ces deux plateformes pourraient permettre à la Société de répondre à une large gamme d'indications, y compris les lésions de la moelle épinière et potentiellement les AVC et la maladie de Parkinson.
- La Société s'est déjà vu décerner trois distinctions de Breakthrough Device Designation (désignation comme dispositif révolutionnaire) par la FDA aux États-Unis.
- Les thérapies de la Société peuvent potentiellement être appliquées à de multiples indications, soutenues par une solide filière de recherche.
- La Société possède un portefeuille de propriété intellectuelle approfondi et étendu, composé de plus de 290 brevets délivrés ou en attente dans le monde entier.
- La Société dispose d'une équipe dirigeante internationale chevronnée dont les membres possèdent une longue expérience des technologies médicales, une vaste présence internationale et ont acquis un solide bagage dans des sociétés pertinentes de toutes tailles, tantôt privées, tantôt publiques.
- La Société jouit d'une solide reconnaissance auprès d'investisseurs chevronnés dans le secteur des sciences de la vie.
- La Société entretient des relations privilégiées avec des associations de patients de premier plan.
- La Société a le potentiel de générer un flux important d'informations à propos de ses thérapies.

« ONWARD s'est fixé pour mission d'aider les personnes atteintes de lésions de la moelle épinière à profiter de la vie dans les meilleures conditions possibles. Les lésions de la moelle épinière constituent une pathologie extrêmement mal desservie, trop peu de thérapies ayant été

mises en pratique et commercialisées pour la soigner », explique Dave Marver, CEO d'ONWARD. « ONWARD travaille avec beaucoup de détermination pour apporter de nouvelles thérapies efficaces aux personnes atteintes de lésions de la moelle épinière. Nous avons le plaisir d'annoncer notre intention d'être cotés sur Euronext et notre volonté d'utiliser les fonds ainsi levés pour apporter une valeur significative à nos investisseurs, à nos collaborateurs et, plus important encore, à la communauté des patients atteints de lésions de la moelle épinière. »

Impact d'une lésion de la moelle épinière

Une lésion de la moelle épinière se produit lorsqu'une partie de la moelle épinière est endommagée. En fonction de la gravité de la lésion, il devient difficile, voire impossible, de transmettre des signaux au-delà de la lésion et la personne blessée peut perdre son contrôle musculaire et sa sensibilité.

Bien que les lésions de la moelle épinière soient couramment associées à une paralysie, les personnes atteintes de telles lésions sont affectées à bien d'autres égards. Elles peuvent éprouver des difficultés à respirer et à avaler; il se peut qu'elles parviennent difficilement à réguler leur température et leur pression artérielle, et elles souffrent fréquemment d'incontinence et de perte de la fonction sexuelle. Tous ces impacts des lésions de la moelle épinière affectent profondément les activités de la vie quotidienne et nécessitent une assistance coûteuse et le soutien de proches aidants.

Environ 650.000 personnes vivent avec des lésions de la moelle épinière aujourd'hui aux États-Unis et dans l'U.E.

Après une lésion de la moelle épinière, les patients suivent une physiothérapie intensive pendant trois à six mois. Malgré les efforts de professionnels dévoués à la rééducation, les progrès plafonnent souvent au-delà de ce délai.

La Société entend utiliser le produit net attendu de l'Offre comme suit :

- Financer les activités de développement de produits et de recherche & développement, plus particulièrement le développement du dispositif commercial ARC^{EX} et du système ARC^{IM}, y compris son portefeuille principal associé ;
- Mener des essais cliniques aux États-Unis et dans l'U.E., notamment, sans que cette liste soit exhaustive :
 - o Études de faisabilité et études-pivots pour les indications de contrôle de la pression artérielle et du tronc d'ARC^{IM} ;
 - o Études de faisabilité et études-pivots pour l'indication de mobilité d'ARC^{IM} ; et,
 - o Études cliniques aux États-Unis et dans l'U.E. pour l'indication des membres supérieurs ARC^{EX}, y compris l'évaluation de l'efficacité du traitement lors d'une utilisation en milieu clinique et à domicile.
- Développer le réseau commercial de la Société tant aux États-Unis que dans l'U.E. afin de commencer à commercialiser les thérapies de la Société. Cela devrait notamment inclure le recrutement et la formation de personnel technico-commercial sur le terrain et, en interne, les membres du service à la clientèle et du support technique, les collaborateurs du marketing et ceux chargés de l'accès au marché, ainsi que les systèmes et infrastructures nécessaires pour permettre ces recrutements et exercer des activités commerciales sur les marchés cibles de la Société ;

- Pourvoir aux besoins généraux de la Société, y compris les effectifs de la Société, les installations, les assurances et d'autres postes.

Points forts de l'Offre

- ONWARD estime que l'Admission et l'Offre constituent une prochaine étape logique dans son développement et que le moment est bien choisi, compte tenu du profil actuel et du niveau de maturité d'ONWARD.
- Avec l'Admission, ONWARD aura également accès aux marchés de capitaux, qu'elle pourra utiliser pour soutenir et développer sa croissance et pour financer la recherche ultérieure et/ou saisir des opportunités stratégiques de fusion & d'acquisition, lorsqu'elles se présentent.
- La Société s'attend par ailleurs à ce que l'Admission et l'Offre créent un nouvel actionariat à long terme et génèrent de la liquidité pour les actionnaires existants et futurs. La Société entend créer un important free float d'Actions Ordinaires à l'Admission.
- La Société prévoit d'introduire une demande d'Admission des Actions sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam.
- L'Offre devrait consister en : (i) une offre publique initiale aux investisseurs particuliers et institutionnels en Belgique ; (ii) un placement aux États-Unis auprès de personnes raisonnablement supposées être des acheteurs institutionnels qualifiés, au sens de l'article 144A de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (le « U.S. Securities Act ») ; et (iii) des placements auprès de certains investisseurs qualifiés et/ou institutionnels en dehors de la Belgique et des États-Unis. L'Offre en dehors des États-Unis est censée se faire conformément à la Réglementation S (« Regulation S ») en vertu du U.S. Securities Act.
- Si et lorsque l'Offre aura été lancée, de plus amples informations à propos de l'Offre et de l'Admission seront incluses dans le prospectus à publier par la Société dans le cadre de l'Offre et de l'Admission (le « Prospectus »). Une fois le Prospectus approuvé par l'AFM, le Prospectus (i) sera notifié à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) en Belgique pour le mécanisme de passeport conformément à l'article 25 du règlement Prospectus, (ii) il sera mis à disposition sur demande en version papier (gratuitement) par les Underwriters et sur les sites web des Underwriters, et (iii) il sera publié et mis à disposition gratuitement au début de la période de l'Offre via le site Internet de la Société (ir.onwd.com), sous réserve des restrictions légales applicables en matière de valeurs mobilières dans certaines juridictions.
- À la date du Prospectus, la Société aura toujours la forme d'une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) dénommée Onward Medical B.V. La Société devrait être transformée en une société anonyme (naamloze vennootschap) dénommée Onward Medical N.V. au premier jour de négociation.
- La Société a désigné la Banque Degroof Petercam SA/NV et la Banque Belfius NV/SA comme Joint Global Coordinators pour l'Offre (les « Joint Global Coordinators »).

Prospectus et facteurs de risque

Si et lorsque l'Offre aura été lancée, de plus amples informations à propos de l'Offre et de l'Admission seront incluses dans le Prospectus à publier par la Société dans le cadre de l'Offre

et de l'Admission (le « Prospectus »). Un investisseur est supposé effectuer son investissement uniquement sur la base des informations qui seront contenues dans le Prospectus et notamment dans la section « Facteurs de risque ». L'approbation de l'AFM ne peut être considérée comme une validation de la Société ou de la qualité des valeurs mobilières qui font l'objet du Prospectus.

Un investissement dans des Actions comporte certains risques. Avant d'investir dans les Actions, les investisseurs potentiels doivent procéder à une analyse approfondie des risques et incertitudes décrits dans le Prospectus, ainsi que des autres informations contenues ou incorporées par référence dans le Prospectus. Les facteurs de risque suivants concernant l'activité de la Société, les résultats de ses opérations, sa situation financière et ses perspectives. En sélectionnant et en classant les facteurs de risque, la Société a tenu compte de circonstances telles que la probabilité qu'un risque se produise compte tenu du contexte actuel, l'impact potentiel que la réalisation du risque pourrait avoir sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société, et l'attention que la direction de la Société devrait consacrer à ces risques eu égard aux attentes actuelles s'ils venaient à se réaliser.

- La Société est totalement tributaire du succès de deux dispositifs expérimentaux, les plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX}. Même si la Société est en mesure d'achever le développement clinique et d'obtenir des résultats cliniques favorables pour les indications initiales qu'elle poursuit, il se pourrait qu'elle n'obtienne pas l'autorisation ou l'homologation réglementaire pour ses plateformes ARC^{IM} et ARC^{EX} ou qu'elle ne parvienne pas à les commercialiser avec succès ;
- La Société a subi des pertes d'exploitation importantes depuis sa création et prévoit de subir des pertes d'exploitation à l'avenir et elle pourrait ne pas être en mesure d'atteindre le seuil de rentabilité ou de s'y maintenir, ce qui pourrait affecter négativement le prix de marché de ses Actions Ordinaires et sa capacité à lever des fonds et à poursuivre ses activités ;
- La Société pourrait avoir besoin de fonds supplémentaires pour financer ses opérations prévues, qui pourraient ne pas être disponibles à des conditions acceptables, voire pas disponibles du tout. Cela pourrait affecter les ventes et le plan marketing de la Société, ses efforts de recherche & développement en cours et avoir un effet préjudiciable important sur son activité, sa situation financière et le résultat de ses opérations ;
- La Société pourrait être confrontée à une solide concurrence, qui pourrait conduire d'autres personnes à découvrir, développer ou commercialiser des produits avant elle ou avec plus de succès ;
- Le recrutement et la fidélisation des patients dans les essais cliniques, y compris son essai-pivot clinique Up-LIFT pour ARC^{EX}, constituent un processus coûteux et fastidieux et pourraient être compliqués, voire empêchés par de multiples facteurs échappant à son contrôle, ce qui pourrait entraîner des retards importants dans la réalisation de ces essais, voire l'amener à abandonner un ou plusieurs essais cliniques ;
- La Société doit obtenir l'autorisation ou l'homologation de la FDA avant de pouvoir vendre l'un de ses produits aux États-Unis et la certification CE avant de pouvoir vendre l'un de ses produits dans l'U.E. L'approbation d'autorités réglementaires équivalentes dans des pays en dehors des États-Unis et de l'U.E. est requise avant de pouvoir vendre des produits dans des pays qui n'acceptent pas l'autorisation ou l'homologation de la FDA ou la certification CE. La Société peut encourir des frais supplémentaires ou subir des retards dans l'achèvement du développement et de la commercialisation de ses produits ou, en fin de compte, ne pas être en mesure de les achever si cette autorisation ou homologation sont refusés ou retardés ;

- Si la Société obtient l'autorisation ou l'homologation pour ses produits, leur succès commercial dépendra en partie du niveau de remboursement qu'accorderont des tiers sur le coût de ses produits pour les utilisateurs ;
- Si ses dispositifs expérimentaux sont agréés et homologués, la Société devra avoir accès à des établissements hospitaliers et des cliniques, ou ses ventes pourraient être affectées négativement ;
- La Société pourrait ne pas recevoir les approbations nécessaires, les classifications de novo accordées ou les autorisations pour ses plateformes ARC^{EX} et ARC^{IM} ou ses futurs dispositifs et nouvelles indications, et l'impossibilité d'obtenir à temps ces autorisations ou homologations réglementaires pourrait affecter sa capacité à développer son activité ;
- Le processus de développement clinique requis pour obtenir des autorisations ou homologations réglementaires est long et coûteux, conduit à des résultats incertains, et les données développées dans ces essais cliniques sont sujettes à interprétation par la FDA et les autorités réglementaires étrangères. Si les essais cliniques de la plateforme ARC^{EX} et de la plateforme ARC^{IM} actuelles et des produits futurs ne produisent pas les résultats nécessaires pour justifier l'autorisation ou l'homologation réglementaire, un agrément ou classification de novo accordée aux États-Unis ou, en ce qui concerne les produits actuels ou futurs de la Société, ailleurs, elle ne sera pas en mesure de commercialiser ces produits et pourrait supporter des frais supplémentaires ou subir des retards pour la commercialisation de ces produits ou s'avérer finalement incapable de les commercialiser ;
- Une Breakthrough Device Designation par la FDA ne garantit pas l'autorisation ou l'homologation réglementaire et pourrait ne pas conduire effectivement à un développement plus rapide ou à un processus réglementaire de révision, d'autorisation ou d'homologation, ce qui pourrait avoir un impact sur la capacité de la Société à développer ses dispositifs expérimentaux en temps utile, voire pas du tout, et avoir un effet préjudiciable significatif sur ses activités ;
- Une partie des actifs de la Société, y compris la propriété intellectuelle, est mise en gage au profit du Rijksdienst voor Ondernemend Nederland (RvO, faisant partie du ministère néerlandais des Affaires économiques), et l'exécution d'un tel gage pourrait nuire considérablement au développement ultérieur et aux opérations futures de la Société ;
- La Société dispose de licences pour certaines technologies sous-tendant le développement de ses dispositifs expérimentaux et la perte de la licence pourrait entraîner un préjudice important sur son activité, sa situation financière et ses résultats opérationnels et entraîner une baisse de la valeur de marché de ses Actions ordinaires.
- Le paiement des dividendes futurs dépendra de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations, ainsi que des distributions par les filiales d'exploitation de la Société à la Société ;
- L'absence de montant minimum fixé pour l'Offre est susceptible d'affecter le plan d'investissement de la Société et la liquidité des Actions ; et
- Certains actionnaires importants de la Société après l'Offre pourraient avoir un intérêt différent de celui de la Société et être en mesure de contrôler la Société, y compris le résultat des votes des actionnaires.

Les investisseurs doivent lire, comprendre et prendre en compte tous les facteurs de risque qui seront inclus dans le Prospectus, qui doit être lu dans son intégralité avant de prendre la décision d'investir dans les Actions. La survenance de l'un des événements ou circonstances décrits dans le chapitre consacré aux facteurs de risque du Prospectus, considérée individuellement ou en même temps que d'autres circonstances, pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'activité de la Société, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

Dans ce cas, la valeur des Actions pourrait diminuer et un investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

À propos d'ONWARD

ONWARD est une société de technologie médicale spécialisée dans le développement de thérapies innovantes pour rétablir le mouvement, l'indépendance et la santé de personnes atteintes de lésions de la moelle épinière. Le travail d'ONWARD repose sur plus d'une décennie de science fondamentale et de recherches précliniques réalisées dans les meilleurs laboratoires de neurosciences au monde. L'ARC Therapy d'ONWARD, qui peut être administrée par système implantable (ARC^{IM}) ou externe (ARC^{EX}), est conçue pour fournir une stimulation ciblée et programmée de la moelle épinière pour restaurer la mobilité et d'autres fonctions chez des personnes atteintes de lésions de la moelle épinière, améliorant ainsi leur qualité de vie. ONWARD a reçu trois Breakthrough Device Designations (désignation pour dispositif révolutionnaire) de la FDA, portant à la fois sur ARC^{IM} et ARC^{EX}. La première étude-pivot de la société, approuvée par la FDA et baptisée Up-LIFT, a débuté en janvier 2021 et projette de recruter 65 personnes dans 15 centres à travers le monde.

ONWARD a établi son siège dans le Campus technologique d'Eindhoven, aux Pays-Bas. Elle possède également un siège dans l'EPFL Innovation Park de Lausanne, en Suisse et développe sans cesse sa présence américaine à Boston, dans le Massachusetts. Pour plus d'informations sur la société, consultez le site [ONWD.com](https://www.onwd.com).

Décharge de responsabilité

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé, distribué ou publié, directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon ou dans toute autre juridiction où cela constituerait une violation des lois de cette juridiction en la matière.

Le présent communiqué n'est pas une annonce publicitaire et est publié à des fins purement informatives, n'a pas la vocation d'être complet ou exhaustif et n'est pas destiné à constituer une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de Valeurs mobilières dans une quelconque juridiction, y compris les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud ou le Japon et ne doit pas être interprété comme telle. Il convient de ne pas accorder une confiance excessive, à quelque fin que ce soit, aux informations contenues dans le présent communiqué ou à leur exactitude, leur objectivité ou leur exhaustivité.

Le présent communiqué ne constitue pas, ne contient pas et ne fait pas partie d'une offre de vente ou une sollicitation de toute offre d'achat de Valeurs mobilières aux États-Unis. Les Valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (le « Securities Act »), et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis, à moins d'être enregistrées ou de bénéficier d'une dispense de l'obligation d'enregistrement en vertu des dispositions du Securities Act ou dans une transaction non soumise à cette obligation. Le but n'est pas d'enregistrer les Valeurs mobilières aux États-Unis ni de procéder à une offre au public de Valeurs mobilières aux États-Unis. La Société n'a autorisé aucune offre au public de Valeurs mobilières dans un quelconque État membre de l'Espace économique européen, autre que la Belgique. En ce qui concerne tout État membre de l'Espace économique européen, autre que la Belgique (chacun un « État concerné »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise pour lancer une offre au public de Valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un État concerné. En conséquence, les Valeurs mobilières ne pourront être offertes dans les États Concernés (i) qu'à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens du règlement Prospectus (UE) n°2017/1129, tel que modifié (le « règlement Prospectus ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du règlement Prospectus. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de valeurs mobilières » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et des Valeurs Mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces Valeurs Mobilières. En Belgique, une offre au public de Valeurs mobilières ne peut être faite qu'en vertu d'un prospectus qui a fait l'objet d'un passeport en Belgique. Cela implique que le prospectus a été notifié par l'AFM à l'Autorité belge des services et marchés financiers (FSMA) aux fins de passeport.

La Société n'a autorisé aucune offre au public de Valeurs mobilières au Royaume-Uni. En ce qui concerne le Royaume-Uni, aucune démarche n'a été ou ne sera entreprise pour lancer une offre au public de Valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus au Royaume-Uni. En conséquence, les Valeurs mobilières ne pourront être offertes au Royaume-Uni

(i) qu'à toute entité juridique qui est un investisseur qualifié au sens de l'article 2(e) du règlement (UE) n° 2017/1129 dans la mesure où celui-ci a été transposé dans le droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (loi organisant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne de 2018). (« règlement Prospectus du Royaume-Uni ») ; ou (ii) dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du règlement Prospectus du Royaume-Uni. Aux fins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de valeurs mobilières » désigne la communication sous toute forme et par tout moyen d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et des Valeurs Mobilières à offrir de manière à permettre à l'investisseur de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire à ces Valeurs Mobilières.

Cela ne constitue pas un prospectus au sens du règlement Prospectus, pas plus qu'une offre d'acquisition de Valeurs mobilières. Toute offre d'acquisition de Valeurs mobilières sera fondée uniquement sur les informations qui seront contenues dans le Prospectus à mettre à la disposition du public en Belgique dans le cadre de l'Offre et tout investisseur devra procéder à son investissement sur cette base. Lorsqu'il sera mis à disposition du public, des copies du Prospectus pourront être obtenues gratuitement auprès de la Société ou via le site web de la Société. Les informations contenues dans ce communiqué sont sujettes à modifications.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué n'est distribué et ne s'adresse qu'aux seuls « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(e) du règlement Prospectus du Royaume-Uni qui sont également (i) des personnes ayant une expérience professionnelle des investissements et répondent à la définition de « professionnels de l'investissement » figurant à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ; ou (ii) des personnes qui sont des « high net worth entities » (entités aux avoirs nets élevés) relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes auxquelles il peut être légalement communiqué d'une autre manière (toutes ces personnes étant désignées collectivement par les termes « personnes habilitées ») et tout investissement ou activité d'investissement en rapport avec ce communiqué seront réservés uniquement et ne pourront être réalisés qu'avec ces personnes habilitées. Les personnes qui ne sont pas des personnes habilitées au Royaume-Uni ne peuvent entreprendre aucune démarche fondée sur le présent communiqué et ne peuvent agir sur la foi de ces informations ou se fier à celles-ci.

La société n'a entrepris aucune démarche qui permettrait une offre de Valeurs mobilières ou la possession ou la distribution de ce communiqué ou de tout autre document d'offre ou de publicité relatif à ces Valeurs mobilières dans toute juridiction exigeant une action à une telle fin.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peuvent être restreintes par la loi et, par conséquent, les personnes dans ces juridictions dans lesquelles il est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer de ces restrictions et les respecter.

Ce communiqué peut contenir des déclarations, y compris les objectifs financiers et opérationnels à moyen terme de la Société qui sont ou peuvent être considérés comme des « déclarations prospectives » au sens des lois fédérales américaines sur les Valeurs mobilières. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective,

y compris les termes « croit », « estime », « prévoit », « projette », « anticipe », « escompte », « entend », « peut », « va » ou « devrait » ou, dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable, ou par des discussions sur la stratégie, les projets, les objectifs, les buts, les événements futurs ou les intentions. Les déclarations prospectives peuvent se révéler et se révèlent souvent très différentes des résultats réels. Toutes les déclarations prospectives traduisent la vision actuelle de la Société en ce qui concerne les événements futurs et sont soumises à des risques liés à des événements futurs et à d'autres risques, incertitudes et hypothèses en rapport avec l'activité de la Société, les résultats de ses opérations, sa situation financière, ses liquidités, ses perspectives, sa croissance ou ses stratégies. Les déclarations prospectives ne valent qu'à la date à laquelle elles sont exprimées. La Société et ses sociétés liées déclinent expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour, de revoir ou de réviser toute déclaration prospective contenue dans le présent communiqué, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou pour d'autres raisons, sauf dans la mesure requise par la législation en vigueur.

Les Underwriters ou leurs filiales, sociétés liées respectives, leurs administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, partenaires respectifs ou toute autre entité ou personne déclinent toute responsabilité, quelle qu'elle soit, ou tout engagement, garantie ou allégation, explicite ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'objectivité des informations ou opinions contenues dans le présent communiqué (ou aux informations omises dans le présent communiqué) ou toute autre information relative au groupe, à ses filiales ou sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et quel que soit leur mode de transmission ou de communication ou quant à toute perte, quelle qu'elle soit, découlant de toute utilisation du présent communiqué ou de son contenu ou survenant d'une autre manière en rapport avec celui-ci. En conséquence, les Underwriters déclinent, dans la mesure maximale autorisée par la loi en vigueur, toute responsabilité, qu'elle soit contractuelle ou extra-contractuelle, ou qu'ils pourraient engager d'une autre manière dans le cadre de ce communiqué et/ou de toute déclaration de ce type.

Dans le cadre de l'Offre, chacun des Underwriters et chacune de leurs sociétés liées peuvent acquérir une partie des Valeurs mobilières dans l'Offre pour leur propre compte et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre ou mettre en vente pour leur propre compte ces Valeurs mobilières et autres titres de la Société ou des investissements correspondants en rapport avec l'Offre ou autrement. En outre, chacun des Underwriters et leurs sociétés liées peuvent conclure des accords financiers (y compris des swaps ou des contrats pour différences) avec des investisseurs dans le cadre desquels chacun des Underwriters et leurs sociétés liées peuvent à l'occasion acquérir, détenir ou céder des Valeurs mobilières. Aucun des Underwriters ou aucune de leurs sociétés liées n'ont l'intention de divulguer l'étendue de ces investissements ou transactions à moins d'y être tenus en vertu d'une obligation légale ou réglementaire.

Afin de lever toute ambiguïté, le contenu du site web de la Société n'est pas incorporé par référence au présent communiqué et n'en fait pas partie.